

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 556

Artikel: La politique du plus grand commun dépotoir
Autor: Lehmann, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1022491>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique du plus grand commun dépotoir

L'épuration des eaux: les lecteurs de DP n'ont pas fini d'en entendre parler. Nous ferons un jour le décompte des colonnes que nous avons consacrées à ce sujet primordial ces deux dernières années, par exemple. Certes, le débat a lentement pris corps, à travers les moyens de communication de masse à large audience qui peu à peu sont entrés dans la danse. Et de ci de là, des «consommateurs» prennent la parole, s'insurgent même — notamment au chapitre des phosphates. Mais les intérêts économiques en jeu sont énormes. Un changement de cap doit trouver des points d'appui légaux d'urgence; sinon il y a fort à parier que le fait accompli primera les efforts individuels consentis sporadiquement pour lutter contre la «civilisation du tuyau». Nous tentons donc de tracer un bilan intermédiaire sous la plume de Pierre Lehmann. Pas très encourageant. C'est peut-être pourquoi nous lui avons donné la priorité pour la «rentrée» (Réd.).

Les méthodes dites d'assainissement qui ont cours aujourd'hui, en vertu surtout de la loi fédérale sur la protection des eaux de 1971, partent de l'hypothèse qu'existera toujours quelque part un dépotoir assez grand pour recevoir nos déchets. Et ce sans que nous en soyons incommodés.

En fait, on croit avoir «assaini» une région simplement parce qu'on a envoyé ces fameuses eaux usées ailleurs.

Et les stations d'épuration, dira-t-on? En installer sur le passage de ces flux peu ragoûtants ne change pas grand-chose au problème. Quoi qu'en disent les augures officiels. Ces stations

ne sont pas capables d'épurer complètement les eaux qu'elles reçoivent: c'est impossible en vertu de lois thermodynamiques contre lesquelles on reste impuissant. Ces stations font souvent plus de mal que de bien, à cause de la centralisation qu'elles impliquent. Et de toutes façons, le dépotoir final accueillera quand même une accumulation de déchets.

Tout au plus peut-on espérer que l'épuration prolonge quelque peu la durée de vie des dépotoirs naturels disponibles (lacs et océans). Mais là on ne jurera de rien. La concentration des eaux usées, suivie d'un traitement dans les stations d'épuration, ne saurait donc être, au mieux, qu'un palliatif transitoire — comme on balaie la poussière sous un tapis — et il est devenu urgent de mettre en place des systèmes réalistes de lutte contre la pollution des eaux.

A ce stade du constat, force est de noter que la politique d'«assainissement» par tuyaux et stations interposés se poursuit actuellement contre tout bon sens à un rythme très soutenu. Les exemples de cette frénésie ne manquent pas: voyez par exemple, dans le canton de Vaud, le raccordement du vallon de Villard à la station d'épuration de Clarens. Souvent, avec de petits ruisseaux d'eau usée, qu'il serait aisé de retourner au sol, on crée de grandes rivières d'eau sale qu'il faut tôt ou tard rejeter dans nos cours d'eau et dans nos lacs. A première vue, les grands bénéficiaires de cet exercice sont des bureaux d'ingénieurs, des marchands de tuyaux et de béton, sans oublier des promoteurs, spécialisés dans la construction d'immeubles.

Au total, et ce n'est pas très original, on a ainsi donné naissance à une activité économique, qui tend à devenir un but en soi, tend à se perpétuer, même si c'est à l'encontre des buts poursuivis initialement. Ce avec l'appui de bien des services officiels qui ont prêté, prêtent encore main-forte à cette entreprise aberrante, im-

sent des égouts et des stations même là où leur nécessité n'est pas évidente. D'où des misères, voire des catastrophes écologiques: plus d'un ruisseau est mort à cause de cet entêtement technocratique relayé par les poseurs de tuyaux (inutile de préciser que le bon sens villageois, l'opinion des opposants paysans n'entrent, dans ces conditions, pas en ligne de compte dans la décision finale). Dira-t-on aussi les cas de chantage à la (sacro-sainte) subvention? Bref, tout cela coûte très cher au contribuable, mais tout cela se fait comme il se doit selon la loi.

DES KILOMÈTRES DE TUYAUX

Pendant ce temps, les dépotoirs naturels se remplissent petit à petit et inexorablement. Pour rester dans le canton de Vaud, on sait que le lac de Bret est quasi mort, le Léman gravement malade. Et déjà des voix suggèrent de rejeter simplement les eaux usées en aval de ces pièces d'eau qu'en définitive on fait profession de vouloir sauvegarder, parce qu'elles sont à nous (ah, le patrimoine naturel!) et qu'elles représentent un capital touristique. En filigrane, bien sûr, des kilomètres de tuyaux supplémentaires... Alors les eaux de Forel et de Savigny iront «simplement» polluer le lac de Morat au lieu de tuer le lac de Bret, alors les eaux de Genève s'en iront se perdre dans la Méditerranée (voilà un dépotoir assez lointain pour que tout le monde s'en moque) — d'ailleurs l'ineffable Jacques Vernet n'a-t-il pas proposé que Genève, «qui n'a pas besoin de déphosphater», puisque ses eaux usées ne polluent pas les Suisses, participe aux frais de déphosphatation des autres cantons riverains du Léman?

Et pourtant on n'ignore plus que la capacité d'«absorption» de la mer elle-même n'est pas infinie, que si elle meurt nous ne pouvons pas vivre. Cette politique du plus grand commun dépotoir n'est pas soutenable.

Si les grands dépotoirs naturels ne tiennent pas le coup, il en est «a fortiori» de même pour les plus petits. Une rivière, un lac, une mer ne sont pas des réceptacles appropriés pour nos eaux usées. Il en découle de manière parfaitement claire que toute la politique d'assainissement poursuivie jusqu'ici est viciée au départ.

Il s'agit de retourner nos eaux usées, par petites quantités le plus possible, dans le sol. Il s'agit bien entendu de mettre en place les moyens qui permettront de réduire la quantité d'eau sale produite. Qu'on ne s'y trompe pas: ces moyens existent; ils ne demandent qu'à être testés, perfectionnés très rapidement (il semble heureusement que certains offices de la protection des eaux envisagent de s'y mettre).

Reste le nerf de la guerre. Aujourd'hui, les fonds publics — parce que c'est bien de cela dont nous avons besoin — manquent pour lutter contre la pollution à la source. Ce qu'on subventionne au niveau fédéral, ce sont les tuyaux et le béton qui assurent, à terme, la mort des écosystèmes aquatiques. La loi et le commerce veulent ça.

LA LOI ET LE BON SENS

Dans cette perspective, j'avais, à l'occasion, posé une question naïve à M. Marcel Blanc, responsable du Département des travaux publics du canton de Vaud: «Si le bon sens entre en conflit avec la législation, à quoi donnerons-nous la priorité?» Pas de réponse jusqu'ici; on peut le comprendre: M. Marcel Blanc a d'autres chats à fouetter. Mais là est bien le nœud du problème. Pour l'instant, l'application bornée de la loi ne répond pas au but que cette même législation poursuivait: la protection des eaux. L'application bornée de la loi favorise les affaires. Ces affaires se font sur le dos de l'environnement.

P. L.

ANNEXE

Les millions de l'épuration

Selon le bilan publié par l'Ovci, l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie («Economie vaudoise 1979-1980» — case postale, 1002 Lausanne), au 1^{er} janvier 1980, 108 stations d'épuration communales étaient en service dans le canton de Vaud, soit

un «raccordement» de 87,3 % de la population totale (par ailleurs un millier d'habitants traitaient leurs eaux usées «dans une mini-station mécano-biologique individuelle ou collective conforme aux dispositions légales actuelles»). Le tableau fourni par l'Ovci à partir des indications du Service cantonal des eaux est extraordinairement révélateur des sommes consenties pour «assainir». En voici un petit extrait (les communes sont répertoriées par ordre alphabétique).

Stations d'épuration et communes	Nombre d'habitants actuellement rattachés	Capacité potentielle exprimée en nombre d'habitants	Date de la mise en service	Coût de la station d'épuration sans collecteurs d'amenée et d'évacuation Fr.	Communes raccordées
Cugy	1 100	1 000	1973	400 000.—	Epesses – Rlex – Grandvaux
Les Cullayes	240	1 200	1975	710 700.—	
Cully	3 220	5 000	1972	2 810 820.—	
Dizy	119	315	1972	273 894.—	Villars-le-Terroir – Poliez-le-Grand
Echallens	2 357	4 800	1975	3 161 308.—	
Eclépens	600	1 600	1968	216 801.—	
Faug	410	1 600	1970	622 111.—	Céligny (GE)
Forel-Lavaux village	400	720	1976	707 000.—	
Forel-Lavaux La Chercottaz	100	300	1972	90 000.—	
Founex	1 095	2 300	1969	800 000.—	Chésérax Giez – Valeyres-sous-Montagny Marnand
Froideville – Tioleire	700	500	1964	321 890.—	
Gilly	465	825	1973	282 040.—	
Gimel	929	1 500	1966	331 000.—	Pompaples Ecublens – Epalinges – Chavannes – Cheseaux – Crislier – Jouxten – Le Mont – Prilly – Pully – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix
Gingins	940	1 300	1973	405 904.—	
Grandson	2 150	5 500	1968	1 399 360.—	
Granges-près-Marnand	1 120	2 700	1976	1 382 000.—	
Gryon	690	5 000	1971	1 921 713.—	
La Sarraz	1 745	4 000	1972	1 001 123.—	
Lausanne	209 190	330 000	1965	55 000 000.—	